

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mme Anne JAGGI - M. Gérard FONTAINE, adjoints
Mmes Magali BARTHASSAT - Marie-Agnès DOUGOUD - Céline FONTAINE
Joséphine RODRIGUEZ
MM. Alexandre DUNAND - Jordane FONTAINE - Lory GENOUD - Nicolas HAFNER
Didier JACCARD - Martin STAUB

Excusé : M. René GREPT

Secrétaire : M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18 h. 30 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016 du Conseil municipal**
- 2. Point de situation – Etude de faisabilité anciens locaux de la poste et voirie**
- 3. Communications de l'exécutif**

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016 du Conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2.- Point de situation – Etude de faisabilité anciens locaux de la poste et voirie

M. le Maire informe les membres présents sur la rencontre récente entre l'exécutif et le bureau d'architectes CollinFontaine venu faire un point de situation concernant l'étude de faisabilité des anciens locaux de la poste et de la voirie.

M. Gérard Fontaine prend la parole et présente le document de l'étude, qui comporte 3 parties, respectivement un plan d'analyse du site (plan d'accès, servitudes, parking etc.), une étude de la parcelle n° 10'873 concernant le bâtiment communal et finalement une étude de la parcelle n° 10'476 concernant le projet d'un « tea-room » ou commerce de proximité.

M. Gérard Fontaine poursuit en présentant la première proposition du projet concernant l'ancien local de la voirie. Il précise qu'il s'agit du projet le plus minimaliste et qu'il n'apporte aucune modification au bâtiment actuel, sauf en ce qui concerne l'isolation et le système de chauffage. Les avantages de ce projet sont les suivants, rapidité de mise en œuvre et investissement réduit.

En revanche, les points faibles de cette variante sont : le faible usage des potentialités de la parcelle, les nombreuses rénovations à prévoir pour l'enveloppe du bâtiment, l'isolation, les sols, les murs, les vitrages ainsi que la toiture.

M. le président souligne que la densité est très faible, à savoir 0.15 et que cette configuration n'exploite pas du tout le potentiel réel de la parcelle.

M. Gérard Fontaine présente la variante suivante « B ». Celle-ci comprend la démolition de l'ancien bâtiment, puis sa reconstruction neuve et isolée sur sa parcelle, avec un rez-de-chaussée, 1^{er} étage et combles. La surface au sol serait de 113m² avec une densité de 0.44.

Il poursuit en présentant la variante « B' », à savoir la même hauteur de bâtiment que pour le projet présenté précédemment. En revanche, la surface au sol passerait à 152m² et la densité à 0.61. Ce projet selon lui, est plus intéressant que le précédent, il présente toutefois un inconvénient puisqu'il s'agirait de créer une servitude avec la Paroisse catholique de Soral et Laconnex.

Les avantages du projet « B' » sont les suivants : augmentation de la surface, espaces extérieurs généreux, respect des prescriptions urbanistiques, rentabilité du projet avec la location de deux appartements. Les inconvénients sont les suivants, usage moyen des potentialités de la parcelle, combles restreints, absence de local polyvalent au rez-de-chaussée, les appartements seront de petites dimensions.

M. Gérard Fontaine présente la variante « C ». Une construction neuve contiguë avec une surface au sol de 185m² et une densité de 0.68, sans nécessité de créer une servitude.

Puis finalement, M. Gérard Fontaine présente la variante « C' ». Le projet le plus conséquent, avec une surface au sol de 245m² et une densité de 0.94. Il souligne la densité élevée et la nécessité de créer une servitude identique à celle requise par le projet « B' ». Les avantages de ce projet sont les suivants : utilisation des surfaces élevée, flexibilité d'usage au rez-de-chaussée, ajout d'une salle polyvalente, deux appartements seront disponibles pour la location, respect des prescriptions urbanistiques. Les inconvénients sont la relation contiguë avec le bâtiment voisin et les espaces extérieurs restreints.

M. Nicolas Hafner demande qu'elles seront les surfaces des appartements. M. le président lui répond qu'ils auront une superficie de respectivement 92m² et 135m².

M. le président informe les membres du CM que ce projet « C' » ne sera probablement pas retenu étant donné la densité très élevée et mentionne que le projet « C » a d'emblée été celui qui a retenu la meilleure attention lors de sa présentation par le bureau d'architectes. Il met en avant la rentabilité du projet avec la location des appartements, un bon taux d'utilisation des surfaces, la possibilité de créer un chauffage « surdimensionné » qui pourrait alimenter éventuellement l'école. M. Alexandre Dunand évoque même la possibilité d'alimenter l'immeuble communal des Chavannes.

M. Hafner demande si la surface de 50m² pour les cuisines scolaires est suffisante en anticipant les années à venir. M. Florez et M. Fontaine lui répondent que la première étape du projet consiste

à retenir une des variantes proposées. Puis, les questions relatives à la disposition, l'affectation, les aménagements intérieurs et les autres détails constitueront la deuxième partie du projet.

Mme Magali Barthassat demande où seront les places de parking des appartements. M. le président lui répond que 4 places de l'école seront utilisées.

M. Didier Jaccard demande quelles seraient les contraintes liées à l'ouverture d'une nouvelle classe d'école dans un tel bâtiment et si la commune identifie un besoin éventuel pour les 20 prochaines années, compte tenu de l'accroissement des nouveaux habitants dans la commune.

M. Raoul Florez lui répond que le problème de l'école et d'une nouvelle classe fait partie des réflexions en cours.

M. Alexandre Dunand demande s'il ne faudrait pas déplacer un des locataires de l'école dans ces nouveaux logements en cas de besoin, afin de disposer d'une classe supplémentaire.

M. Didier Jaccard pense qu'il est nécessaire d'étudier la comptabilité d'une éventuelle nouvelle classe en respectant les normes édictées par le DIP.

M. le président rajoute que le bâtiment de l'école a été conçu à l'époque en prévoyant que les appartements dans ce bâtiment pourraient être affectés à des besoins de classes scolaires. Il mentionne qu'un des appartements cités ne semble pas remplir les critères de sécurité liés à l'utilisation d'une classe d'école. Il rajoute que compte tenu de la forte densification des logements dans la commune et par conséquent de l'arrivée future de nouveaux écoliers, la commune devra à un moment se poser la question s'il ne faudra pas octroyer des priorités aux enfants habitant la commune au détriment de ceux qui viennent de l'extérieur.

M. Didier Jaccard pense qu'il est important de voir à long terme compte tenu de la densification de la population à Soral. Cela concerne non seulement l'école, mais également d'autres infrastructures telles que la salle communale ou infrastructures sportives. Selon lui, une solution réside dans la mutualisation de ces infrastructures avec d'autres communes.

M. Lory Genoud estime qu'il faut étudier les 3 variantes en fonction des coûts de chacune, car à l'heure actuelle il est difficile pour lui d'arrêter un choix sans savoir quel serait le coût de chaque option.

Mme Marie-Agnès Dougoud revient sur les 47m² dédiés aux cuisines scolaires et pense que cette surface sera insuffisante à terme. Elle mentionne également l'absence de place pour jouer les jours de pluie. M. Florez lui répond qu'il s'agit d'un exemple et que la surface pourra être largement revue à la hausse. Il répète que comme mentionné précédemment, l'affectation, la disposition et les aménagements constitueront la prochaine étape du projet.

M. Gérard Fontaine répète que les dispositions seront modulables (espace de jeu, tables pour les cuisines scolaires etc.) mais que ce n'est pas le sujet pour l'instant, la priorité étant de choisir une des variantes présentée ce soir.

M. Didier Jaccard ajoute une remarque concernant ce projet en mentionnant une éventuelle excavation qui amènerait une fonctionnalité à la salle et qui pourrait être très intéressante pour des usages différents.

M. le président demande aux membres présents s'ils veulent voter pour un des projets présentés.

M. Alexandre Dunand pense qu'il faut étudier le dossier et le voter lors du prochain Conseil municipal.

M. Gérard Fontaine poursuit avec le projet qui concerne le commerce de proximité en présentant une proposition d'aménagement qui comprend la caisse, les présentoirs, une salle pouvant accueillir une vingtaine de personnes, les WC, ainsi qu'une petite terrasse de 30m². M. Gérard Fontaine insiste sur le fait qu'il s'agit d'une proposition qui peut être modifiée. Il rajoute que la question principale réside sur l'ouverture d'une nouvelle porte, étant donné que le bâtiment est classé.

M. Alexandre Dunand demande s'il ne serait pas possible de simplement remettre en état le local actuel sans faire de travaux majeurs. M. le Maire et son adjoint lui répondent qu'il s'agit d'une possibilité, mais que la cuisine actuelle occupe beaucoup de trop de place pour ce projet. M. Raoul Florez précise qu'il sera possible de démonter la cuisine actuelle, pour la transférer dans les nouvelles cuisines scolaires.

M. Martin Staub pense que la place à disposition est insuffisante pour créer un commerce de proximité. Il demande s'il y a une cave, la réponse est oui, en revanche son utilisation n'est pas prévue dans ce projet lui répond M. Gérard Fontaine.

Mme Marie-Agnès Dougoud précise qu'il y a le local SIG et deux petits locaux d'archives au sous-sol.

M. Lory Genoud demande si ce projet est déjà chiffré. M. Raoul Florez lui répond qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'estimation de coût, mais qu'il s'agit d'un investissement assez faible en rajoutant qu'un loyer sera perçu.

Mme Magali Barthassat pense qu'il faudra mettre un peu de chaleur dans ce local.

M. Raoul Florez demande aux membres du Conseil municipal d'étudier ces deux propositions afin qu'une décision soit prise lors de la prochaine séance du CM.

3.- Communications de l'exécutif

Rapport de la commission des routes du 22 février 2016

M. Didier Jaccard informe les membres du Conseil municipal que la commission des routes s'est réunie le 22 février dernier et dresse un compte rendu de cette séance.

Les points principaux concernaient :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

- l'opportunité de solliciter une rencontre avec les autorités des communes françaises de Viry et/ou Saint-Julien, notamment concernant une actualisation des travaux de construction de l'échangeur de Viry ;
- l'étude des mesures légales permettant de gérer le flux de trafic à travers le village de Soral ;
- la planification d'une séance d'information aux habitants du village de Soral dans le courant de l'automne 2016.

M. le président a donné connaissance d'une lettre du Conseil d'Etat confirmant qu'il est prêt à soutenir la proposition de mise à l'essai d'un report de l'ouverture de la douane de Soral II de 06h00 à 08h.30 et de 22h00 à 24h00 pour les voitures automobiles et les motocyclistes. La mesure serait adoptée après concertation avec les parties concernées et serait mise à l'essai pour une durée limitée dans le temps.

M. Alexandre Dunand fait part de son inquiétude face à cette mesure qui selon lui ne ferait que de repousser le problème sur d'autres douanes, notamment Soral I avec l'ouverture prochaine de l'entrée sud de Saint-Julien. Il ajoute que cette mesure donne un signal très négatif à nos partenaires français et pourrait compliquer nos relations.

Il confirme que le Grand Conseil a adopté et renvoyé au Conseil d'Etat la pétition des habitants de Soral et qu'en conséquence, le Conseil d'Etat devra se positionner officiellement sur cette demande. M. Dunand conclut que c'est donc le meilleur moment pour faire pression sur le gouvernement cantonal afin qu'il étudie concrètement la faisabilité d'une route de contournement du village.

M. Didier Jaccard estime qu'il est important de connaître l'état de la planification des travaux qui seront prochainement conduits à Viry / Saint-Julien et de se préparer à un certain nombre d'options comme des mesures restrictives de circulation ou d'un projet de réalisation d'une route de contournement.

M. Alexandre Dunand ajoute que le Grand Conseil a adopté la semaine précédente un crédit d'étude pour une route de contournement à Chancy.

M. le président insiste sur le fait qu'indépendamment des mesures d'aménagement de l'horaire de la douane qu'un suivi concret sera effectué par le Conseil d'Etat pour l'aménagement d'une route d'évitement. Il regrette cependant ce débat alors qu'une solution se dessine et que les autorités compétentes nous demandent de faire preuve de discrétion. Une réunion avec le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture est prévue le 26 mai prochain.

Réfection de la route des Lolliets

Mme Anne Jaggi nous informe du report de la réfection de la route des Lolliets au printemps 2017. Ceci, en raison des travaux qui seront effectués sous la route pour permettre aux camions d'accéder aux gravières.

Projet de création d'une nouvelle association Dire & Lire

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

M. Gérard Fontaine nous met au courant d'une nouvelle association à Soral qui va être créée par Mme Isabelle Briers basée sur la littérature et qui va se nommer « Dire & Lire ».

39^{ème} course pédestre de conseillers communaux le samedi 23 avril 2016 (inscriptions)

Un formulaire à la mairie est disponible pour les inscriptions pour les personnes intéressées.

Inauguration du hangar des Effeuilles le 23 avril 2016

M. Gérard Fontaine informe les membres du Conseil municipal de l'inauguration du hangar des Effeuilles le 23 avril prochain à 10h30 en présence de M. François Lonchamp. Un tout-ménage sera envoyé prochainement.

Crèches 2016

M. Gérard Fontaine nous informe que les Crèches 2016 seront organisées et passe la parole à M. Martin Staub. Ce dernier annonce aux membres présents qu'en raison de l'indisponibilité de M. Jo Fontaine, une ou deux personnes seraient nécessaires à l'organisation de cet événement. M. Raoul Florez propose aux personnes intéressées de prendre contact avec M. Martin Staub.

Nouveau règlement du CM

M. Raoul Florez informe les membres que le nouveau règlement du CM a été envoyé.

M. Alexandre Dunand propose de créer une commission du règlement et pense qu'il y a un peu de « toilettage » à apporter à ce nouveau règlement.

M. Raoul Florez propose aux membres présents de l'étudier et d'en parler afin d'y proposer les modifications à apporter ou de l'adopter lors du prochain Conseil municipal.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par M. le président à 20h15.